



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2510

Attribution d'une subvention de 2 400 euros à l'Association Société d'Escrime de Lyon pour l'organisation de la Coupe du Monde de fleuret féminin les 16 et 17 décembre 2016 à la Halle Vivier Merle - Signature d'une convention d'application à la convention cadre de partenariat

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2510 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 400 EUROS A L'ASSOCIATION SOCIETE D'ESCRIME DE LYON POUR L'ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DE FLEURET FEMININ LES 16 ET 17 DECEMBRE 2016 A LA HALLE VIVIER MERLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondée en 1910, l'Association « Société d'Escrime de Lyon » a pour objet le développement de la pratique de l'escrime. Son siège social est situé 215 rue Paul Bert, à Lyon 3^e. Pour la saison 2015-2016, elle comptait 163 licenciés, dont 138 de moins de 18 ans.

L'Association « Société d'Escrime de Lyon » organise la Coupe du monde de Fleuret Féminin Junior, en individuelle et par équipes, historiquement dénommée « La Belle Cordière ». Cette compétition se déroulera les 16 et 17 décembre 2016, à la Halle des Sports, boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e, comme les années précédentes.

Inscrite au calendrier officiel de la Fédération Internationale d'Escrime, cette compétition fait partie des épreuves de sélections pour les championnats du monde. Cette sélection s'effectue à partir des résultats obtenus pendant la saison lors des différentes Coupes du monde se déroulant dans différents pays. C'est à Lyon que se déroulera la seule épreuve de coupe du monde de cette catégorie en France.

En 2015, plus de 100 compétitrices de 17 nations différentes ont participé et plus de 300 personnes ont pu assister au tournoi.

En 2016, le nombre de compétitrices sera à peu près identique. Les meilleures fleurettistes juniors mondiales feront partie de la compétition et environ 18 nations seront représentées (Italie, Allemagne, Pologne, France, Russie, Hongrie, USA....). Côté public, entre 300 et 500 personnes sont attendues.

Les objectifs de l'Association pour cette nouvelle édition sont :

- de faire connaître la pratique du fleuret féminin junior ;
- d'attirer de nouvelles compétitrices ;
- d'ouvrir la compétition aux sportives de différents pays, et inscrire cette compétition dans le réseau mondial de ce sport ;
- d'assurer la promotion de cette discipline auprès du public lyonnais ;
- d'offrir une compétition de qualité aux spectateurs.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de contribuer à l'essor de l'escrime lyonnaise sur la scène internationale.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 7 700 €

En 2014, l'Association « Société d'Escrime de Lyon » a perçu une subvention de 3 000 € de la Ville de Lyon pour l'organisation de cette compétition (délibération du 20 janvier 2014 n° 2014/6172).

Par délibération n° 2016/1835 du 18 janvier 2016, l'Association « Société d'Escrime de Lyon » a perçu une subvention annuelle de fonctionnement de 15 000 €

En raison de l'intérêt que présente cette manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 2 400 euros à l'Association « Société d'Escrime de Lyon ».

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de signer une convention d'application avec cette association.

Vu ladite convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1- Une subvention de 2 400 euros est allouée à l'Association « Société d'Escrime de Lyon » pour l'organisation de la Coupe du monde de Fleuret Féminin Junior, les 16 et 17 décembre 2016, à la Halle des Sports boulevard Marius Vivier Merle à Lyon 3^e.

2- La convention d'application à la convention cadre de partenariat du 25 janvier 2016 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Société d'Escrime de Lyon » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, ligne de crédit 42013, article 6574, fonction 40, programme SPANIMAT, opération SPMANI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT